

Image not found or type unknown



RETROACTIF LOYER SUR 5 ANS (Réévaluation oubliées)

Par **BELBEL**, le **05/03/2021** à **12:25**

Madame Monsieur On me reclame depuis septembre en retroactif une reevaluation de loyers pas faites depuis 2016, chaque mois on me demande sur une nouvelle annee (2016-17 etc...)

A t-on le droit de faire ça, semblerait que la ALUR de mars2014 dit que cela peut se faire que sur 1 annee en arriere dorenavant. (même si je suis locataire d'avant 2014, on comprend que c'est pour tout le monde)

Qu'en pensez-vous ? Merci pour votre reponse Cordialement

(abeokuta@gmx.fr

Par **P.M.**, le **05/03/2021** à **12:45**

Bonjour,

Effectivement, il n'est plus possible de réactualiser le loyer au-delà de l'année qui suit sa date anniversaire...